

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 28 février 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 28 février 2017, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière
Yves Savard, directeur des travaux publics

ABSENTS : Paulin Leclerc, directeur général
Claude Lefebvre

045-02-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

046-02-2017

MANDAT BALAYAGE DES RUES

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des demandes de prix à chaque année pour l'octroi du mandat de balayage des rues;

Considérant que la Ville de Pont-Rouge procède par appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'un (1) an avec possibilité de prolongement de trois (3) ans au total pour le balayage des rues de Pont-Rouge;

Considérant que la Ville de Pont-Rouge désire inclure le tracé des rues de la Ville de Saint-Basile dans son appel d'offre;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la Ville de Pont-Rouge à inclure le tracé des rues de la Ville de Saint-Basile dans l'appel d'offre pour le balayage des rues et ce pour la durée du contrat d'un (1) an avec la possibilité de prolongement de trois (3) ans au total.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, est autorisée à donner tous les renseignements nécessaires pour compléter les documents d'appel d'offres et autres informations pertinentes au dossier.

Que Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

047-02-2017

**AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE (#1209)
APPEL D'OFFRES – ARCHITECTES (403-150)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, il y a un montant de 400 000 \$ prévu pour l'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon;

Attendu que ce projet sera financé avec une part provenant d'une subvention de Développement économique Canada (PIC150) et l'autre part avec le règlement d'emprunt 01-2017;

Attendu que ce projet nécessite des services professionnels en architecture;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Qu'un appel d'offre par invitation, avec pondération, sera effectué afin d'octroyer les des services professionnels en architecture.

Que Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière est autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

048-02-2017

**AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (#1209)
FORMATION COMITÉ DE SÉLECTION (403-150)**

Attendu que selon le règlement 06-2013 ce conseil délègue la formation des comités de sélection pour les appels d'offres avec système de pondération au directeur général;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres avec système de pondération pour l'octroi de services professionnels en architecture dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon;

Considérant que le directeur général est absent pour une période indéterminée;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Denys Leclerc, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière pour former un comité de sélection en vue de l'appel d'offre pour des services professionnels en architecture.

Adopté.

049-02-2017

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE LE " BASI-LIENS " (N/D : 704-131)**

Attendu les règles de fonctionnement du programme de développement domiciliaire le " BASI-LIENS " pour l'année 2017 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine lesdites règles de fonctionnement pour l'année 2017 et déclare le programme valide à compter de la date de début du 1^{er} janvier 2017 et la date de fin le 31 décembre 2017.

Attendu que la carte privilège reste effective pendant un an à partir de la date d'émission du permis municipal.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde comme privilège les raccordements à l'égout et à l'aqueduc selon le moindre des montants suivants :

– Coûts réels des raccordements à l'égout et à l'aqueduc;

Ou

– Coût maximum de 3 000 \$.

Attendu que le privilège de raccordement est autorisé seulement pour les nouvelles constructions d'un bâtiment principal.

Adopté.

050-02-2017

**CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE
EMPLOYÉ CLASSE C / TONY MARCOTTE (N/D : 305-140)**

Attendu que par notre résolution numéro 153-06-2016, nous avons procédé à l'embauche de Monsieur Tony Marcotte, à titre d'employé temporaire aux travaux publics et ce, pour aider ceux-ci lors de la grande période des travaux;

Considérant que les édifices municipaux ont besoin de travaux d'entretiens et de rafraichissements majeurs;

Considérant que le concierge, Monsieur Glenn McCarthy, est en arrêt de maladie pour une période indéterminée et que son remplaçant, Monsieur Louis-Marie Caron, travaille à raison de 3 jours par semaines pour l'entretien ménager seulement des édifices municipaux;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de créer un poste temporaire à temps plein pour un employé de classe C afin de procéder à tous les entretiens et rafraichissements nécessaires des édifices municipaux.

Que le poste créé bénéficiera des avantages offerts par le contrat de travail des employés municipaux.

Que le conseil municipal nomme Monsieur Tony Marcotte pour occuper ce poste et ce pour une durée indéterminée selon les besoins des travaux et que celui-ci sera rémunéré selon l'échelon 1 de la classe C, soit un taux horaire de 16,23 \$.

Que Monsieur Tony Marcotte relève directement du directeur des travaux public et que Monsieur Jean Poirier, maire et Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

051-02-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière